

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 juin 2016

CP2016_06_20
id. 2625

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE (FDIA)

Le Fonds Départemental d'Intervention Agricole a pour objectif d'accompagner l'évolution de l'agriculture du Tarn-et-Garonne.

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2016, a réaffirmé sa volonté de reconduire ce fonds. Il est doté d'une enveloppe de 495 000 €.

Les dossiers, après analyse technique et instruction par les services départementaux, sont examinés par la Commission Agriculture et Ruralité, et soumis à la décision de la Commission Permanente.

Ces dossiers sont regroupés par rubrique :

- * Contrats de Pays : aides aux filières et micro-projets,
- * Soutien aux filières végétales et animales,
- * Fonds de défense sanitaire,

- * Environnement,
- * Appui technique aux structures,
- * Manifestations exceptionnelles,
- * Promotion,
- * Divers.

Monsieur le Président propose d'examiner une première tranche de dossiers, concernant plus particulièrement le fonds de défense sanitaire qui prend en compte les actions menées dans ce domaine par l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA).

Le Département participe, depuis de nombreuses années, à ces programmes qui sont, pour la très grande majorité d'entre-eux, élaborés en liaison avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental et qui ont permis au Tarn-et-Garonne d'afficher une situation sanitaire des cheptels de très bon niveau.

La Commission Agriculture et Ruralité a émis un avis favorable sur ces propositions lors de sa réunion du 12 mai dernier, et dont le détail figure en annexe.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que d'une part, la loi NOTRe autorise le Département à aider, jusqu'au 31 décembre 2016, les organismes qui ont été créés ou auxquels participe la Collectivité, ce qui est le cas pour l'ALMA et d'autre part, cette loi réaffirme la mission des collectivités territoriales dans le domaine sanitaire, notamment à travers les laboratoires publics d'analyses.

La situation budgétaire sera la suivante :

* Autorisation d'Engagement 2016	495 000 €
* Engagement à ce jour	0 €
* Engagement à la présente Commission	178 905 €
* Disponible sur l'exercice 2016	316 095,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée des 12 et 13 avril 2016 relative au FDIA,

Vu l'avis de la Commission Agriculture et Ruralité réunie le 12 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'ALMA, les subventions réparties en annexe d'un montant global de 178 905 € concernant les projets ci-dessus présentés ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à l'article 67452, sous-fonction 928 du Budget Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC